

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

Recrutement sans Concours d'adjoints techniques de recherche et de formation

Session 2026

Le Recteur de l'Académie

Chancelier des Universités, Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

- Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation sera organisé dans l'académie de la Guadeloupe au titre de la session 2026.

ARTICLE 2 : Le registre d'inscription à ce recrutement est ouvert du **vendredi 24 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026**. La fiche d'inscription devra être téléchargée à l'adresse suivante :

www.ac-guadeloupe.fr

Rubrique « Concours/Métiers/Ressources Humaines » « Concours » de recrutement « Personnels ATSS ».

ARTICLE 3 : Les candidats devront **impérativement** transmettre la fiche d'inscription dûment complétée accompagnée des pièces constitutives du dossier par courriel **au plus tard le Vendredi 22 mai 2026 aux adresses suivantes :**

aline.daninthe@ac-guadeloupe.fr

audrey.cayacy@ac-guadeloupe.fr

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 20 avril 2026



Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale de région académique
par intérim

Anaëlie ROSSAT